

## Communiqué microfibres – juillet 2020

Les microfibres sont utilisées pour le nettoyage des surfaces, leur efficacité est réelle et elles permettent un nettoyage performant à l'eau même en l'absence de détergent ajouté. Beaucoup d'établissements de soins ou médico-sociaux les utilisent pour les sols dans cette indication.

Les microfibres procurent un nettoyage efficace. Attention : **certains fabricants de microfibres créent la confusion en avançant des normes de désinfection chimique, notamment la norme EN 13697 de juin 2015** (ou sa version actualisée de juillet 2019).

Effectivement, une réduction du nombre de germes par élimination mécanique est obtenue avec cette technique de nettoyage, mais cela ne répond pas à la définition de la **désinfection** au sens de la norme AFNOR EN 14885 de novembre 2018. La microfibre étant un matériau inerte, ni la technique ni le matériau ne peuvent **revendiquer une norme de désinfection chimique ou de désinfection par la vapeur d'eau**. En effet, ces normes définissent la désinfection comme étant un procédé qui entraîne une réduction des micro-organismes par une action destructrice sur ceux-ci, à savoir « *action irréversible sur la structure ou le métabolisme des microorganismes* ».

Nous rappelons que la norme **EN 13697** est une norme pour les domaines agroalimentaire, industriel, domestique et collectivités :

- elle n'est pas destinée au domaine médical,
- elle s'applique aux produits revendiquant une **activité bactéricide sans action mécanique**,
- elle se réalise **obligatoirement sur 4 germes** et non sur un seul,
- elle définit le facteur attendu de réduction du nombre de germes comme 4 log (NB : pour le domaine médical la réduction pour revendiquer une activité bactéricide est de **5 log**).

De la même façon, la norme **EN 16615** de mai 2015 est une norme pour les lingettes désinfectantes testées par essuyage obligatoirement sur 3 bactéries différentes et une levure.

L'élimination des bactéries obtenue par un procédé mécanique de lavage ne signifie pas qu'il y ait une destruction des germes. En effet, ce procédé n'est donc pas bactéricide par définition.

Aussi, nous mettons en garde les professionnels de l'hygiène hospitalière des qualifications « *selon* » la norme EN 13697 » ou « *selon* » la norme EN 16615 avancées pour des textiles en microfibres utilisés avec de l'eau.

Les fabricants de microfibres ont, pour leurs tests, décrit des situations expérimentales en s'inspirant soit de l'abaissement en logarithmes demandé par la norme soit des conditions de préparation de l'inoculum bactérien. Ils créent ainsi la confusion en mentionnant « *selon la norme* ».

### A RETENIR :

1. **Ces textiles ne peuvent pas revendiquer des normes de bactéricidie EN AFNOR.**
2. **Si le rapport de test est noté "selon", nous vous conseillons de vérifier les conditions d'utilisation de la norme sur le site de ProdHyBase® :**

<http://www.prodhybase.fr>